

Transports scolaires

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole assurera la gestion complète des transports scolaires de votre enfant, en lieu et place de la Région Normandie.

Transport

Nouveau gestionnaire

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Le Havre Seine Métropole organise les circuits scolaires entre les communes et les établissements implantés sur son territoire et définit les tarifs applicables sur son réseau de transports scolaires. Pour exemple, un élève habitant Saint-Jouin-Bruneval et scolarisé à Criquetot-l'Esneval fera son inscription sur le réseau de transport scolaire de Le Havre Seine Métropole.

Dorénavant, Le Havre Seine Métropole gère les inscriptions et assurera l'ensemble des relations avec les familles et les établissements scolaires.

La campagne d'**inscription aux transports scolaires** de Le Havre Seine Métropole se déroulera **du mardi 14 juin 2022 au mercredi 17 août 2022**

(majoration en cas de paiement et/ou validation de photo après le 17 août).
Rendez-vous sur www.hariane.fr (service en ligne sécurisé) : sélectionnez votre commune de résidence puis la rubrique « Vie scolaire ».

- Retrouvez toutes les informations relatives aux transports scolaires de Le Havre Seine Métropole (règlement, tarification, dessertes, horaires) sur www.transportscolaires.lehavremetro.fr (prochainement disponible).
- Pour obtenir tout renseignement complémentaire, vous pouvez poser votre question à l'adresse : transportscolaires@lehavremetro.fr

Les transports vers les établissements situés en dehors de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole continueront à être desservis par les services régionaux Nomad avec une inscription sur la plateforme d'inscription régionale. Pour exemple, un élève habitant Saint-Romain-de-Colbosc et scolarisé à Lillebonne fera son inscription sur le réseau Nomad de la Région Normandie.

La Région Normandie et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole mettent tout en œuvre pour que la continuité du service public soit parfaitement assurée et votre parcours d'inscription simplifié.

Quelques conseils

Traverser mieux

Rappel des règles à respecter : ne traverser ni devant ni derrière l'autocar, attendre qu'il se soit éloigné, regarder dans les deux sens avant de s'engager sur la chaussée, utiliser les passages piétons s'ils existent.

Monter mieux

- ne pas se précipiter
- rester en retrait
- attendre l'arrêt complet du car
- ne pas se pousser
- tenir le cartable à la main